

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 618

23 mars 2010

SOMMAIRE

Abundancia de Vida S.à r.l.	29619	Kirpal S.A.	29618
Amalthee Participations S.A.	29620	KMS Participations S.A.	29638
Apollo (EU) Germany S.à r.l.	29621	Kraton Polymers Luxembourg S.à r.l.	29638
Apollo International Germany S.à r.l.	29620	Lavatere S.A.	29660
Argousier S.A.	29661	LSRC II F&F Investor S.à r.l.	29645
Arnina S.à r.l.	29618	Luxembourg Insurance Brokers S.A.	29638
Ausilco S.A.	29643	Luxembourg Insurance Brokers S.A.	29629
Auxiliaire Internationale d'Investissements	29625	Luxfirex S.A.	29634
De Vlaminck S.A.	29618	Lux HDD Holdco 2 S.à r.l.	29660
Eastbridge S.à r.l.	29625	Lux Investors S.A.	29634
Erol S.à r.l.	29621	Lux S.A.	29634
Erol S.à r.l.	29622	Medical Distribution Sàrl	29639
European Life Settlements Management Sàrl	29627	MH Germany Property III S.à r.l.	29625
European Scents S.à r.l.	29645	MH Germany Property VIII S.à r.l.	29626
European Sporting Rights S.à r.l.	29644	Microfina S.A.	29621
European Testing Services (Holdings) S.à r.l.	29644	Mohawk Foreign Holdings S.à r.l.	29634
European Testing Services S.à r.l.	29643	Montbrun Révision S.à r.l.	29633
European Vehicle Inspections S.à r.l.	29643	Mustique Capital Holding S.A.	29630
Fair' Invest International	29660	OI-Incentive S.A.	29633
FIDEURO	29661	Patron Eurosail S.à r.l.	29630
Flexible Packaging Investments S.à r.l.	29642	Patron Financing S.à r.l.	29629
Flora Park S.à r.l.	29642	Polycotton S.A.	29629
Front Igas S.à r.l.	29633	Pompes Funèbres Générales du Luxembourg, Maison Platz	29622
Fujitsu Services PSF S.à r.l.	29622	Schroder Matching Plus	29619
Gamico International S.A.	29644	Sperone St Jean S.à r.l.	29640
Geneimmo S.A.	29639	StaGe Mezzanine Capital S.A.	29622
Geo Luxembourg S.A.	29618	Utavia S.à r.l.	29620
Imondial S.à r.l.	29642	Voltaire Investissements S.A.	29627
Integrity Luxembourg S.A.	29639	Würzburg Estates S.A.	29626
Jason Capital Corp. S.A.	29660	Zuppardo	29626

Geo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010027310/10.

(100023343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

De Vlamincq S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 38.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010027312/10.

(100023339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Arnina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.955.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010027313/13.

(100023337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Kirpal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.434.

Suite au transfert de siège de la société KIRPAL S.A. avec prise d'effet au 28 janvier 2008, il est porté à la connaissance de tous que l'adresse professionnelle de Madame Nathalie Mager et de Madame Tonini-Di Vito Helena, agissant en tant qu'administrateur, a été modifiée et se situe à compter de cette date au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur,

- Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur,

- Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, administrateur.

Luxembourg, le 15 février 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010027869/21.

(100024636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Abundancia de Vida S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010027314/11.

(100023336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Schroder Matching Plus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 122.195.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 19 janvier 2010

1) L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a décidé de renouveler les mandats des personnes suivantes jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2011 statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2010:

- Monsieur Richard Mountford, en qualité d'administrateur;
- Monsieur Jacques Elvinger, en qualité d'administrateur;
- Monsieur Daniel de Fernando Garcia, en qualité d'administrateur;
- Monsieur Achim Küssner, en qualité d'administrateur;
- Monsieur Ketil Petersen, en qualité d'administrateur;
- Monsieur Gavin Ralston, en qualité d'administrateur;
- Monsieur Georges Saier, en qualité d'administrateur.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose dès lors de la manière suivante:

- Monsieur Richard MOUNTFORD, administrateur, avec adresse professionnelle au 31 Gresham Street, GB-EC2V 7QA Londres, Grande Bretagne;
- Monsieur Jacques ELVINGER, administrateur, avec adresse professionnelle au 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Daniel DE FERNANDO GARCIA, administrateur, avec adresse professionnelle au Serrano 1, E-28001 Madrid, Espagne;
- Monsieur Achim KÜSSNER, administrateur, avec adresse professionnelle au Taunustor 2, D-60311 Frankfurt am Main, Allemagne;
- Monsieur Ketil PETERSEN, administrateur, avec adresse professionnelle au Store Strandstraede 21, DK-1255 Copenhagen K, Danemark;
- Monsieur Gavin RALSTON, administrateur, avec adresse professionnelle au 31 Gresham Street, GB-EC2V 7QA Londres, Grande Bretagne;
- Monsieur Georges SAIER, administrateur, avec adresse professionnelle au 10, Rue de la Grange Batelière, F-75009 Paris, France.

2) L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a également décidé de renouveler le mandat de la personne suivante jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2011 statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2010:

- PRICEWATERHOUSECOOPERS S.A R.L., société agissant en qualité de réviseur d'entreprise, ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 65477.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 février 2010.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010028290/43.

(100025146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Utavia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.208.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010027315/11.

(100023332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Apollo International Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 97.671.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010027316/11.

(100023330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Amalthee Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 133.722.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 3 février 2010

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de M. Christophe DAVEZAC et de Mme Géraldine SCHMIT de leur poste d'administrateurs B de la Société avec effet au 25 janvier 2010.

Cinquième résolution

L'Assemblée nomme M. Alain NOULLET, né le 2 novembre 1960, à Berchem-Sainte-Agathe, (Belgique) résidant professionnellement au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, au poste d'Administrateur B, de la Société avec effet au 25 janvier 2010.

De plus, l'Assemblée nomme M. Stéphane BIVER, né le 3 août 1968, à Watermael-Boitsfort (Belgique) résidant professionnellement au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, au poste d'Administrateur B, de la Société avec effet au 25 janvier 2010.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Sixième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Read S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 25 janvier 2010.

Septième résolution

L'Assemblée nomme DATA GRAPHIC S.A., ayant son siège social au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet au 25 janvier 2010.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg avec effet au 25 janvier 2010.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010028763/32.

(100025439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Apollo (EU) Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 97.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010027317/11.

(100023326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Erol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 110.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010027318/11.

(100023322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Microfina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.151.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le vendredi 22 janvier 2010 et d'une résolution du conseil d'administration du même jour, que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4^e étage, L-2449 Luxembourg.

- Révocations des administrateurs et de l'administrateur délégué:

* Monsieur Derek Stuart Ruxton a été révoqué de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué avec effet immédiat.

* Madame Belinda Ruxton a été révoquée de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

* Fiduciaire International Limited a été révoquée de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- Nominations des nouveaux administrateurs et d'un administrateur délégué:

* Monsieur Patrick Meunier, demeurant professionnellement au nouveau siège de la société, est nommé administrateur et administrateur délégué de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée de 6 ans.

* Monsieur Patrick Houbert, demeurant professionnellement au nouveau siège de la société, est nommé administrateur de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée de 6 ans.

* Madame Anna De Meis, demeurant professionnellement au nouveau siège de la société, est nommée administrateur de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée de 6 ans.

- Renouvellement du Commissaire aux comptes:

* Le mandat de commissaire aux comptes de la société MRM Consulting S.A., demeurant 5, rue de l'Ecole, L-4394 Pontpierre, a été renouvelé et ce, pour une durée de 6 ans.

Tous les mandats susvisés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme
MICROFINA S.A.
Patrick Meunier
Administrateur

Référence de publication: 2010028766/32.

(100025434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

Erol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 110.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010027319/11.

(100023299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Fujitsu Services PSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 119.717.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010027320/10.

(100023297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Pompes Funèbres Générales du Luxembourg, Maison Platz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 10, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 6.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010027321/10.

(100023294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

StaGe Mezzanine Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.151.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of December.
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of
Luxembourg.

There appeared:

Stichting Stage II, a foundation (stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34260217 and having its statutory office in The Netherlands at Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam,

Duly represented by Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, pursuant to a proxy given under private seal (such proxy to be registered together with the present deed),

Being the sole holder of shares of StaGe Mezzanine Capital S.A., a public limited company (société anonyme) with registered office at 30, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number R.C.S. Luxembourg B 122 151 (the "Company"), and incorporated on 24 November 2006 by deed of Me Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 79 of 30 January 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 16 February 2007 by deed of Me Joseph Elvinger, notary, published

in the Mémorial number 958 of 23 May 2007. The proxy holder, acting in said capacity, declared and requested the notary to state that:

1. The sole shareholder holds all fifteen thousand five hundred (15,500) shares of a nominal value of 2 Euros (€ 2) each, constituting the entire issued and outstanding share capital of thirty one thousand Euros (EUR 31,000), so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The agenda of the meeting is as follows:

(A) Decision to dissolve and to put the Company into liquidation.

(B) Appointment of KPMG Advisory S.à.r.l., a société à responsabilité limitée under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number RCS Luxembourg B50597 as liquidator of the Company and determination of the powers of the liquidator granting the liquidator the largest powers provided for by law.

After the foregoing has been approved, the sole shareholder, represented as stated hereabove, took the following resolutions:

First resolution

It is resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation. The Company subsists for the sole purpose of its liquidation.

Second resolution

It is resolved to appoint KPMG Advisory S.à.r.l., a société à responsabilité limitée under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number RCS Luxembourg B50597 as liquidator of the Company.

The largest powers, particularly those set forth in article 34 of the law of 22 March 2004 on securitisation companies, and in articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, are granted to the liquidator by the sole shareholder of the Company. The sole shareholder of the Company authorizes the liquidator in advance, within the limits of the law of 22 March 2004 on securitisation companies, to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, without any special authorization from the sole shareholder of the Company, if such authorization is required by law.

The sole shareholder of the Company dispenses the liquidator from drawing up an inventory and agrees that the liquidator may refer to the books of the Company.

The liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

The liquidator is authorized to the extent required to proceed to any interim liquidation surplus payments as the liquidators deem fit.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand two hundred Euro.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a German translation; at the request of the appearing person, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the German texts.

This document having been read to the appearing person, which is known to the notary, by her name, first name, civil status and residence, the said person signed together this original deed with us, the notary.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes

Im Jahre 2009, am fünfzehnten Tag des Monats Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Me Joseph Elvinger, Notar mit Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen

Stichting Stage II, eine Stiftung (stichting) gegründet unter den Gesetzen der Niederlande, eingetragen bei der Amsterdamer Handelskammer (Chamber of Commerce) unter der Nummer 34260217 und mit Geschäftssitz in den Niederlanden in Amsteldijk 166,1079 LH Amsterdam,

vertreten durch Me Miriam Schinner, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer ihr privatschriftlich erteilten Vollmacht (diese Vollmacht bleibt der vorliegenden Urkunde beigefügt und wird gleichzeitig mit derselben zur Registrierung eingereicht),

alleinige Aktionärin der StaGe Mezzanine Capital S.A., einer société anonyme mit Geschäftssitz in 30, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, eingetragen beim Registre de Commerce et des Sociétés von Luxembourg unter der Nummer R.C.S. Luxembourg B 122 151 (die „Gesellschaft“), gegründet am 24. November 2006 durch Urkunde von

Notar Me Joseph Elvinger, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Mémorial“) Nummer 79 vom 30. Januar 2007.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt durch notarielle Urkunde des Notars Me Joseph Elvinger am 16. Februar 2007, veröffentlicht Mémorial Nummer N° 958 vom 23 Mai 2007, abgeändert.

Die Bevollmächtigte, in dieser Eigenschaft handelnd, erklärte und ersuchte den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

I. Die alleinige Aktionärin hält alle fünfzehntausend fünfhundert (15.500) Aktien mit einem Nennwert von jeweils zwei Euro (€ 2), die das gesamte ausgegebene und ausstehende Gesellschaftskapital von dreißigtausend Euro (€ 30.000) verkörpern, so dass Entscheidungen bezüglich aller Punkte auf der Tagesordnung wirksam getroffen werden können.

II. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Beschluss der Auflösung und Liquidation der Gesellschaft;

2. Ernennung von KPMG Advisory S.à.r.l., eine société à responsabilité limitée luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 9, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, eingetragen beim Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg unter der Nummer RCS Luxembourg B50597 als Liquidator der Gesellschaft und Bestimmung und Festsetzung der Befugnisse des Liquidators unter Einräumung der umfassendsten, vom Gesetz vorgesehenen, Befugnisse. Nach Verabschiedung des Vorstehenden, fasste die alleinige Aktionärin, wie vorstehend beschrieben vertreten, nachfolgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Es ist beschlossen, die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren. Die Gesellschaft besteht für die Zwecke ihrer Liquidation weiter.

Zweiter Beschluss

Es ist beschlossen, KPMG Advisory S.à.r.l., eine société à responsabilité limitée luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 9, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, eingetragen beim Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg unter der Nummer RCS Luxembourg B50597 als Liquidator der Gesellschaft zu ernennen.

Dem Liquidator werden die umfassendsten Befugnisse zur Ausführung seines Mandats, insbesondere die Befugnisse gemäß Artikel 34 des Gesetzes vom 22. März 2004 über Verbriefungsgesellschaften und Artikel 144 ff des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in der jeweils geltenden Fassung, eingeräumt. Die alleinige Aktionärin der Gesellschaft erteilt dem Liquidator im Voraus die Genehmigung, innerhalb der Grenzen des Gesetzes vom 22. März 2004 über Verbriefungsgesellschaften, solche Handlungen auszuführen und Geschäfte einzugehen, die in Artikel 145 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in der jeweils geltenden Fassung, dargelegt sind, ohne gesonderte Ermächtigung durch die alleinige Aktionärin der Gesellschaft, falls eine solche Ermächtigung kraft Gesetzes erforderlich ist.

Die alleinige Aktionärin befreit den Liquidator von der Verpflichtung ein Inventar anzufertigen und stimmt zu dass der Liquidator auf die Gesellschaftsbücher Bezug nehmen kann.

Der Liquidator kann eigenverantwortlich, für bestimmte Handlungen oder Geschäfte, einen Teil oder seine gesamten Befugnisse an einen oder mehrere Bevollmächtigte delegieren.

Der Liquidator ist, soweit erforderlich, befugt vorläufige Liquidationszahlungen vorzunehmen, die der Liquidator für erforderlich erachtet.

Daraufhin wurde die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg am Tage des zu Beginn genannten Datums erstellt.

Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund dieser Satzungsänderung entstehen, werden auf ein tausend zwei Euro geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der des Englischen in Sprache und Schrift mächtig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der oben erschienenen Partei die vorliegende Urkunde auf Englisch gefertigt wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung. Auf Ersuchen derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, geht die englische Fassung vor.

Und nachdem dieses Dokument der erschienenen Person, die dem Notar mit Namen, Vornamen, Familienstand und Wohnort bekannt ist, vorgelesen worden ist, hat die vorgenannte Person zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Signé: M. SCHINNER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54849. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Special des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010027593/131.

(100024183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Auxiliaire Internationale d'Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 151.120.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil
d'Administration tenue à Luxembourg au siège social le mardi 2 février 2010*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 2 février 2010 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Maître Bernard FELTEN à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010027327/16.

(100023642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Eastbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.618.825,50.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 118.954.

—
- Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 28 décembre 2009 que la société FLIME Investments SA a cédé 1.295 parts sociales qu'elle détenait à la société Sanivec Enterprises Limited, ayant son siège social à Kallipoleos, 44, 3rd floor, 1664 Nicosia, Cyprus.

Pour extrait

La société

Signature

Référence de publication: 2010027330/14.

(100023781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

MH Germany Property III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.557.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 26 janvier 2010

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Jan Willem OVERHEUL en tant que Gérant A de la Société avec effet au 26 janvier 2010;

* Madame Laurence QUÉVY en tant que Gérante A de la Société avec effet au 26 janvier 2010;

* Monsieur Paul CLARKE en tant que Gérante B de la Société avec effet au 26 janvier 2010;

- De nommer:

* Luxembourg Corporation Company S.A., enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37974, et ayant son siège au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 26 janvier 2010 pour une durée indéterminée.

* TCG Gestion S.A., enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67822, et ayant son siège au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant B de la Société avec effet au 26 janvier 2010 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010027837/24.

(100024161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Zuppardo, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 133.888.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 28 janvier 2010:

- que la démission de Madame Martine KAPP comme administrateur a été acceptée avec effet immédiat;
- que Dr. Andres BAUMGARTNER, avocat, né le 02.01.1961 à Altstätten, Suisse, demeurant professionnellement à Sihlporte 3 / Talstrasse, CH-8021 Zurich, Suisse, a été nommé administrateur avec effet immédiat;
- que le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010027339/14.

(100023743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Würzburg Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.724.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 11 février 2010

Est nommé nouvel administrateur de catégorie B:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Claude ZIMMER, administrateur démissionnaire en date du 18 janvier 2010.

Monsieur Luc HANSEN continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Luxembourg, le 15 février 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010027341/16.

(100023565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

MH Germany Property VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.275.025,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.554.

—
*Extrait du procès-verbal des résolutions
de l'associé unique prises en date du 26 janvier 2010*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

- * Monsieur Jan Willem OVERHEUL en tant que Gérant A de la Société avec effet au 26 janvier 2010;
- * Madame Laurence QUÉVY en tant que Gérante A de la Société avec effet au 26 janvier 2010;
- * Monsieur Paul CLARKE en tant que Gérant B de la Société avec effet au 26 janvier 2010;

- De nommer:

* Luxembourg Corporation Company S.A., enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37.974, et ayant son siège au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 26 janvier 2010 pour une durée indéterminée.

* TCG Gestion S.A., enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67.822, et ayant son siège au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant B de la Société avec effet au 26 janvier 2010 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010027839/24.

(100024184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Voltaire Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte-Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 97.692.

Monsieur Gilles CHAVANAC n'est plus administrateur, respectivement administrateur-délégué de la société.

Nouvel administrateur et administrateur-délégué est nommé la société FININGENIERIE S.A. avec siège social à F-92100 BOULOGNE BILLAN COURT, 28, rue de Solférino, représentée par Monsieur Thierry GUIONIN, demeurant professionnellement à F-92100 BOULOGNE 28, rue de Solférino.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2012.

La Lux-Fiduciaire SARL est remplacée au poste de commissaire aux comptes par la LUX-FIDUCIAIRE Consulting SARL avec siège à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2010.

Référence de publication: 2010027342/17.

(100023125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

European Life Settlements Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.046.

In the year two thousand and nine, on the ninth of December.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of "EUROPEAN LIFE SETTLEMENTS MANAGEMENT S.àR.L.", (the "Company"), R.C.S. Luxembourg B 141.046, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed, dated August 8, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2268 of September 17, 2008.

The meeting was chaired by Hubert JANSSEN, jurist, with professional address at Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Rachel UHL, jurist, with professional address at Luxembourg

I. - The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented together with the number of shares held by them are shown on the attendance list, which is signed by the proxies, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to the present deed to be filed with the registration authorities

2. It appears from an attendance list that all the 125 (one hundred twenty-five) ordinary shares are represented (in attendance or by proxy) at the meeting so that the Meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

II. - The agenda of the meeting is the following:

a) Modification of the first sentence of article 12 of the Articles of association as follows:

"The Company is managed by a board of managers which is composed of at least three (3) members."

b) Modification of the English version of article 13 of the Articles of association as follows:

"The managers assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly undertaken by him/them on behalf of the Company. "

c) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to modify the first sentence of article 12 of the Articles of Association as follows:

"The Company is managed by a board of managers which is composed of at least three (3) members."

Second resolution:

The meeting decides to modify the English version of article 13 of the Articles of association as follows:

"The managers assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly undertaken by him/them on behalf of the Company."

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named in the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in the case of divergence between the English and French text, the English version of it will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf décembre.

Par-devant Nous Maître, Joseph ELVINGER notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de "EUROPEAN LIFE SETTLEMENTS MANAGEMENT S.à R.L.", (la "Société") R.C.S. Luxembourg B 141.046, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, constituée suivant acte reçu en date du 8 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2268 du 17 septembre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Hubert JANSSEN, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutatrice Rachel UHL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés et le nombre d'actions détenus par eux sont renseignés sur la liste des présences signées par les détenteurs de procurations, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Cette liste de même que les procurations seront annexées au présent acte et seront enregistrées avec lui.

2. Il apparaît de la liste de présence que les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires étaient représentées (par présence directe ou par procuration) à l'Assemblée de telle manière que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points de l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Modification de la première phrase de l'article 12 des statuts, comme suit:

"La société est administrée par un conseil de gérance, composé d'au moins de trois (3) membres."

b) Modification de la version anglaise de l'article 13 des statuts, comme suit:

"The managers assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly undertaken by him/them on behalf of the Company."

c) Divers.

L'assemblée après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 12 des statuts, comme suit:

"La société est administrée par un conseil de gérance, composé d'au moins de trois (3) membres."

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier la version anglaise de l'article 13 des statuts, comme suit:

"The managers assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly undertaken by him/them on behalf of the Company."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française; il est spécifié qu'en cas de divergence avec la version française le texte anglais fera foi.

Après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53632. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 FEV. 2010

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010027584/91.

(100024362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Polycotton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 107.638.

—
EXTRAIT

VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO, S.à r.l., R.C.S.L. numéro B 52.610, ayant son siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010027343/14.

(100023805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Patron Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 140.637.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} février 2010

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de M. Michael Vandeloise de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Mr. Robert Brimeyer, né le 3 Mai 1972 à Luxembourg, Luxembourg, résidant professionnellement au 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010027346/19.

(100023213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

LIB S.A., Luxembourg Insurance Brokers S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.837.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 3 février 2010

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 3 février 2010, que les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, ont décidé à l'unanimité de:

1. nommer, avec effet immédiat, Monsieur Edouard Georges, courtier d'assurance, né le 10 février 1968 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, comme délégué à la gestion journalière de la Société.

2. nommer Me Laurence Frising président du conseil d'administration.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 4 février 2010.

LIB S.A. (LUXEMBOURG INSURANCE BROKERS S.A.)

Mme Selima Chair / Me Laurence Frising

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010027895/21.

(100024456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Patron Eurosail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.172.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} février 2010

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de M. Michael Vandeloise de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Mr. Robert Brimeyer, né le 3 Mai 1972 à Luxembourg, Luxembourg, résidant professionnellement au 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010027348/19.

(100023212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Mustique Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 114.550.

—
In the year two thousand and ten, on the second day of February,

Before Mr Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of the public limited liability company (société anonyme) Mustique Capital Holding S.A. having its registered office in L-2132 Luxembourg, 2-4 Avenue Marie-Thérèse, incorporated pursuant to a deed of Mr Joseph ELVINGER, prenamed, on February 1st, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 978 on May 18th, 2006, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 114550 (the Company).

The meeting is declared open at 5 pm and is presided by Ms Fiona FINNEGAN, residing in Luxembourg

The Chairman appoints Ms. Flora GIBERT, residing in Luxembourg, as Secretary and Scrutineer of the meeting.

The Chairman declares and requests the notary to record that

I. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 2,170 (two thousand one hundred and seventy Euros) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 31,000 (thirty one thousand Euros), represented by 1,000 (one thousand) shares with a par value of EUR 31 (thirty one Euros) per share, to an amount of EUR 33.170 (thirty-three thousand one hundred and seventy Euros), represented by 70 (seventy) shares with a par value of EUR 31 (thirty one Euros) per share. The existing shareholders agree to suppress their preferential subscription rights for the new shares to be issued, and all 70 new shares will be subscribed by Oscar Berglund, civic no 781113-4118, residing at 5 Garrick House, Carrington Street, London W1J 7AF, United Kingdom.

2. Amendment of Article 5 to reflect the above changes in the Company's subscribed capital.

II. The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance-list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau of the meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III. It appears from the said attendance-list that out of the one thousand shares (1,000) shares representing the entire issued corporate capital of the Company all shares are present or represented at the meeting. The meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented, all the shareholders of the Company being present or represented at the present meeting.

The meeting then adopted each time by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 2,170 (two thousand one hundred and seventy Euros) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 31,000 (thirty one thousand Euros), to an amount of EUR 33,170 (thirty-three thousand one hundred and seventy) Euros, by the issue of 70 (seventy) new shares having a par value of EUR 31 (thirty one Euros) each.

Second resolution

The meeting, after having stated that the existing shareholders, waived to their preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the 70 (seventy) new shares: Mr Oscar Berglund, civic no 781113-4118, residing at 5 Garrick House, Carrington Street, London W1J 7AF, United Kingdom.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon Mr Oscar Berglund, prenamed, represented by Ms Fiona Finnegan, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declared to subscribe to the 70 (seventy) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 2 170 (two thousand one hundred and seventy Euros), making for the corporate capital the amount of EUR 33 170 (thirty-three thousand one hundred and seventy Euros), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

The General Meeting, as a result of the above changes in the Company's corporate capital, RESOLVES to amend Article 5 to read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at thirty-three thousand one hundred and seventy Euros (€ 33.170), represented by 1070 shares (collectively the Shares. Share means a share in the share capital of the Company) having a nominal value of € 31 (thirty one Euro) each."

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the meeting at 5.30 p.m. and these minutes were signed by the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at € 1,200.-.

In faith of which, we, the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting of shareholders, the members of the bureau, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and domiciles, the appearing persons have signed together with the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société anonyme Mustique Capital Holding S.A., ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 2-4 Avenue Marie-Thérèse, constituée en vertu d'un acte de Maître Joseph ELVINGER, précité, en date du 1^{er} février 2006, publiée dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 978 le 18 mai 2006 immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114550 (la Société), statuts pas encore rectifiés.

L'assemblée est déclarée ouverte à 17.00 heures et est présidée par Mlle. Fiona FINNEGAN, de résidence au Luxembourg.

Le Président nomme Mlle Flora GIBERT, de résidence à Luxembourg, comme Secrétaire et Scrutateur de l'assemblée.
Le Président déclare et demande au notaire d'acter que
I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital de la Société pour un montant de 2.170 (deux mille cent soixante-dix) Euros afin de ramener le capital souscrit existant de 31.000 (trente et un mille) Euros, représenté par 1.000 (mille) actions ayant une valeur nominale de 31 (trente et un) Euros chacune, à un montant de 33.170 (trente-trois mille cent soixante-dix) Euros, représenté par 70 (soixante-dix) actions ayant une valeur nominale de 31 (trente et un) Euros chacune. Les actionnaires existants consentent à renoncer à leurs droits de souscription préférentiels pour les nouvelles actions émises, et l'entière des 70 nouvelles actions sera souscrite par Oscar Berglund, passport no 781113-4118, demeurant au 5 Garrick House, Carrington Street, Londres W1J 7AF, Royaume-Uni.

2. Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter les changements ci-dessus dans le capital social souscrit de la Société.

II. Les noms des actionnaires et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont indiqués dans une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau de l'assemblée; cette liste de présence et ces procurations resteront annexées au procès-verbal du présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Il résulte de ladite liste de présence que sur les mille (1,000) actions représentant l'intégralité du capital social émis de la Société, toutes les actions sont réunies ou représentées à l'assemblée. L'assemblée est ainsi valablement constituée et peut valablement statuer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la Société étant présents ou représentés à la présente assemblée.

L'Assemblée a ensuite adopté chacune des résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 2.170 (deux mille cent soixante-dix Euros) afin de porter le capital souscrit actuel de EUR 31.000 (trente et un mille Euros), à un montant de EUR 33.170 (trente-trois mille cent soixante-dix Euros), par l'émission de 70 (soixante-dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un Euro) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires en place ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 70 actions nouvelles:

Monsieur Oscar Berglund, passport n ° 781113-4118, demeurant au 5 Garrick House, Carrington Street, Londres W1J 7AF, Royaume-Uni.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite Monsieur Oscar Berglund, prénommé, représenté par Mlle Finnegan prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, a déclaré souscrire aux 70 actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 2 170 (deux mille cent soixante-dix Euros), faisant pour le capital social un montant de EUR 33 170 (trente-trois mille cent soixante-dix Euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence des modifications précédentes apportées au capital social de la Société, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 qui se composera désormais comme suit:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-trois mille cent soixante-dix Euros, (€ 33.170) représenté par 1070 actions (collectivement les Actions, Action désignant une action du capital social de la Société) ayant une valeur nominale de € 31 (trente et un Euro) chacune."

Aucun autre point ne se trouvant à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite ajourné l'assemblée à 17.30 heures et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau de l'assemblée et par le notaire soussigné.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des parties comparantes, et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.200,-.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le document ayant été lu à l'assemblée des actionnaires, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, état civil et domicile, les parties comparantes ont signé avec le notaire soussigné l'original du présent acte.

Signé: F. FINNEGAN, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 08 février 2010. Relation: LAC/2010/5809. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 FEV. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010028599/143.

(100025557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

OI-Incentive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.553.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 24 juin 2009

Résolution

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée nomme:

- Mme Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, résidant à Luxembourg
- Mme Virginie Derains, employée privée, résidant à Luxembourg
- Mme Stéphanie Bouju, employée privée, résidant à Luxembourg

Leur mandat viendra à échéance à l'assemblée qui sera tenue en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2010027349/19.

(100023948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Montbrun Révision S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.501.

—
Il résulte de la fusion par absorption de Compagnie Fiduciaire Group, R.C.S. Luxembourg B 70 422, 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, par CF Group, R.C.S. Luxembourg B 142 417, 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et du changement de dénomination de CF Group en Compagnie Fiduciaire Group intervenus en date du 24 décembre 2009 que les parts sociales de MONTBRUN REVISION S. à r.l. sont dorénavant détenues par:

Compagnie Fiduciaire Group, Société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B 142 417, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg: 1.500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2010.

Référence de publication: 2010027351/16.

(100023860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Front Igas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 149.697.

—
Il résulte notamment des résolutions passées par le conseil de gérance de la Société en sa réunion du 15 janvier 2010 à Luxembourg que:

(I) le conseil de gérance a décidé de nommer comme président en son sein Monsieur Marc FAGGIONATO, membre du conseil de gérance;

et que

(II) le conseil de gérance a décidé de nommer comme vice-président en son sein Monsieur Enrico FERABOLI, membre du conseil de gérance.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2010.

Pour FRONT IGAS S.à.r.l.

Claude GEIBEN

Par mandat spécial

Référence de publication: 2010027365/19.

(100023116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Mohawk Foreign Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 147.820.

Il résulte du transfert de parts sociales en date du 29 décembre 2009 que:

Mohawk International Holdings (DE) Corporation, 160, South Industrial Boulevard, Calhoun, GA 30701, USA, a transféré 500 parts sociales à Mohawk Global Investments S.à r.l., 10B rue des Mérovingiens, L-8070, Luxembourg.

Luxembourg, le 15 février 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010027355/15.

(100023960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

**Lux S.A., Société Anonyme,
(anc. Lux Investors S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.409.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

- Monsieur Stanislas RIO, né le 11 janvier 1977 à Neuilly-Sur-Seine, (France), résidant au 7, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUX S.A.

Référence de publication: 2010027356/13.

(100023231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Luxfirex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 151.289.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le douze janvier,

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Marco HOUWEN, directeur de sociétés, demeurant 201, route de Trêves, L-6940 Niederanven,

ici représenté par Mademoiselle Estelle BAUDOIN, employée privée, demeurant professionnellement 18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, en vertu d'un pouvoir daté du 11 janvier 2010. Ledit pouvoir après avoir été paraphé "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Lequel comparant a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital

Art. 1^{er} . La société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915") et par la loi du 25 août 2006) et par les présents statuts (les "Statuts"). La société adopte la dénomination de: "LUXFIREX S.A."

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg- Ville.

Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'administration.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour principal objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, le commerce en général et plus spécialement dans le domaine de l'industrie, la prestation de services administratifs, la formation et l'assistance, notamment dans le secteur de la lutte contre l'incendie, ainsi que toutes activités se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La société a aussi pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,-(trente et un mille Euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à la libération intégrale du capital social. Après libération entière des actions, celles-ci peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un administrateur ("Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi de 1915.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Art. 8. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Art. 10. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son Président ou un administrateur - délégué.

Art. 11. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 13. La Société se trouve engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs. Dans le cas où un administrateur délégué serait nommé, la société se trouverait engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Titre III. Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 14. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de la constitution ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale est également autorisée à octroyer des tantièmes à ses administrateurs.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle de ou des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 1^{er} mardi du mois de juin, à 14 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 19. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente-et-un décembre deux mille dix.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille onze.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire aux actions du capital social comme suit:

Monsieur Marco HOUWEN, prénommé, (trois cent dix actions)	310
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,-(trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.200.-.

Assemblée générale extraordinaire

La partie prémentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaire Unique de la Société en conformité avec l'article quatorze des Statuts, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommé Administrateur Unique:

- Monsieur Marco HOUWEN, prénommé, né à Luxembourg, le 14 septembre 1972.

Troisième résolution

Est nommé commissaire: la société Fidu-Concept Sàrl, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.136 et ayant son siège au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Quatrième résolution

Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de deux mille quinze.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. BAUDOIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 janvier 2010. Relation: LAC/2010/1897. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Référence de publication: 2010028118/168.

(100024723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

LIB S.A., Luxembourg Insurance Brokers S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.837.

Résolution de l'actionnaire unique du 3 février 2010

En date du 3 février 2010, l'actionnaire unique de la société LIB S.A. a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Edouard Georges de son mandat d'administrateur avec effet au 3 février 2010.

2. Nomination de trois administrateurs avec effet au 3 février 2010:

- Mme Catherine Marie-Louise Majerus, retraitée, née le 1^{er} septembre 1943 à Luxembourg, demeurant 29, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg;

- Me Laurence Frising, avocat à la Cour, née le 20 février 1974 à Luxembourg, demeurant 128, Val Ste Croix à L-1370 Luxembourg; et

- Mme Selima Chair, employée privée, née le 16 août 1978 à Binningen (Suisse), demeurant 2, rue Steewe à L-3317 Bergem.

Les mandats des nouveaux administrateurs expireront à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2010.

LIB S.A. (Luxembourg Insurance Brokers S.A.)

Edouard Georges

Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2010027894/26.

(100024456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Kraton Polymers Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 145.598.

EXTRAIT

En date du 22 janvier 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Meike Lakerveld, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet immédiat.

- Monsieur Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg", est élu nouveau gérant B de la société a avec effet Immédiat.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Pour extrait conforme

Marjoleine van Oort

Référence de publication: 2010027360/16.

(100023594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

KMS Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 119.938.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 10 février 2010 que:

- M. Federico REZZONICO, Fondé de Pouvoir, avec adresse professionnelle au 3, Via Greina, CH-6901 Lugano, a été nommé comme administrateur du Conseil d'Administration en remplacement de M. Elio Claudio FOGLIA, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance, en même temps que celui de ses co-administrateurs, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.à.r.l.

Référence de publication: 2010027361/14.

(100023221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Medical Distribution Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 96.338.

—
EXTRAIT

Cession de parts sociales:

La société de droit britannique MEDICAL DISTRIBUTION LIMITED, avec siège social à S48LU Sheffield, Caxton House, 330, Petrestreet, inscrite au R.C. sous le numéro d'incorporation 435044, cède à Monsieur François Delfosse, employé privé, né le 13 mai 1977 à Nancy (Meurthe et Moselle, France), demeurant à F-54000 Nancy, 7, rue Buthégnemont, 98 (quatre-vingt-dix-huit) parts sociales qu'elle détient dans la société Medical Distribution sàrl, inscrite au registre de commerce section B sous le numéro 96.338, avec siège social à L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.

La présente vaut quittance et acceptation du prix de cession d'un montant de 1,00 € (un euro) tel que convenu entre les parties.

Toutes les parties intéressées au présent contrat déclarent approuver la susdite cession de part sociale. Monsieur François Delfosse, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare tenir au nom de la société la susdite cession de part sociale comme dûment signifiée.

Le 29 juillet 2009.

Pour extrait conforme
Pour la Gérance
Medical Distribution sàrl
Signature

Référence de publication: 2010027855/24.

(100024697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Integry Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.496.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 8 février 2010

La démission de Monsieur Claude ZIMMER comme administrateur de catégorie B de la Société est acceptée avec effet au 18 janvier 2010.

Est nommé administrateur de catégorie B avec effet au 18 janvier 2010 Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg. Monsieur Luc HANSEN continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 février 2010.

Référence de publication: 2010027363/16.

(100023340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Geneimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 31.874.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 septembre 2009

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES SA., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010027364/18.

(100023604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Sperone St Jean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 151.278.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf.

Le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Carlo GEORG, demeurant au 70 Drayton Gardens, SW10 9SB Londres, Royaume-Uni, ici représenté par Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 15 décembre 2009.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de "SPERONE ST JEAN S. à r. l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir individuellement au nom de la société dans toutes les circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

Souscription et Paiement

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Carlo GEORG, demeurant au 70 Drayton Gardens, SW10 9SB Londres, Royaume-Uni.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1000.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants:

1) Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

2) Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. HORNICK, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 30 décembre 2009, LAC/2009/57912: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés d et à Luxembourg.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010027539/109.

(100024375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Flora Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.978.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 janvier 2010

Est nommé gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Claude ZIMMER, gérant démissionnaire:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2010.

Référence de publication: 2010027366/14.

(100023540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Flexible Packaging Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.105.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé en date du 18 janvier 2010 d'accepter avec effet au 18 décembre 2009 la démission de Monsieur Christophe Gammal de son poste de gérant de la Société et de nommer en remplacement, avec effet au 18 décembre 2009 et pour une durée indéterminée, Madame Daphné Ribot, née le 30, janvier 1979 à Caen en France, résidant professionnellement au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010027367/14.

(100023114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Imondial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5638 Mondorf-les-Bains, 6, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 101.233.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société IMONDIAL Sàrl, tenue au siège à 6, rue du Moulin à L-5638, Mondorf-les-Bains, le 16 février 2010

Il résulte de la liste de présence que sont présents:

1° Monsieur Arlindo NUNES DA ASSUNCAO, né le 14 janvier 1966, et demeurant à L-3441 DUDELANGE, 49, Avenue Grande-Duchesse Charlotte,

2° Madame Maria Da Conceicao SETOCA MUACHO, née le 30 avril 1966, et demeurant à L-3524 DUDELANGE, 68, rue Norbert Metz,

sont présents et représentants l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, ont pris la décision suivante:

Monsieur Arlindo NUNES DA ASSUNCAO cède et transporte avec toutes les garanties de droit et de fait au cessionnaire qui accepte la pleine propriété des quatre-vingt dix-neuf (99) parts sociales d'une valeur nominal de 124 euros chacune de la société IMONDIAL Sarl, avec siège social à L-5638 Mondorf-les-Bains, 6, rue du Moulin, société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Tom METZLER de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 9 juin 2004 à Monsieur Daniel Jorge SOARES DA ASSUNCAO, né le 24 juillet 1989, et demeurant à L-3441 DUDELANGE, 49, Avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Le cédant certifie que les parts cédées sont entièrement libérées et qu'aucune disposition statutaire ou autre ne peut faire obstacle à la présente cession.

Le cessionnaire jouira et disposera des parts sociales faisant l'objet de la présente cession à compter de ce jour.

Fait en deux exemplaires à Mondorf-les-Bains.

Signatures.

Référence de publication: 2010028355/26.

(100025277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

European Vehicle Inspections S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 112.051.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé en date du 18 janvier 2010 d'accepter avec effet au 18 décembre 2009 la démission de Monsieur Christophe Gammal de son poste de gérant de la Société et de nommer en remplacement, avec effet au 18 décembre 2009 et pour une durée indéterminée, Madame Daphné Ribot, née le 30, janvier 1979 à Caen en France, résidant professionnellement au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010027368/14.

(100023112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

European Testing Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 147.381.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé en date du 23 décembre 2009 d'accepter avec effet au 18 décembre 2009 la démission de Monsieur Christophe Gammal de son poste de gérant de la Société et de nommer en remplacement, avec effet au 18 décembre 2009 et pour une durée indéterminée, Madame Daphné Ribot, née le 30, janvier 1979 à Caen en France, résidant professionnellement au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010027369/14.

(100023111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Ausilco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.312.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 28 janvier 2010

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Francesco Moglia, employé privé, résident à Luxembourg et demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président et administrateur délégué;

Mme Silvana Lucchini, administrateur de sociétés, demeurant 38 Via Colle Fiorito, I-25100 Brescia (Italie), administrateur;

M Massimo Longoni, administrateur de sociétés, demeurant 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010028378/26.

(100024857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

European Testing Services (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 147.383.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé en date du 18 janvier 2010 d'accepter avec effet au 18 décembre 2009 la démission de Monsieur Christophe Gammal de son poste de gérant de la Société et de nommer en remplacement, avec effet au 18 décembre 2009 et pour une durée indéterminée, Madame Daphné Ribot, née le 30, janvier 1979 à Caen en France, résidant professionnellement au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010027370/14.

(100023110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

European Sporting Rights S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 118.527.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé en date du 18 janvier 2010 d'accepter avec effet au 18 décembre 2009 la démission de Monsieur Christophe Gammal de son poste de gérant de la Société et de nommer en remplacement, avec effet au 18 décembre 2009 et pour une durée indéterminée, Madame Daphné Ribot, née le 30, janvier 1979 à Caen en France, résidant professionnellement au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010027371/14.

(100023109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Gamico International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.319.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 28 janvier 2010.

Résolutions:

Les mandats de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Francesco Moglia, employé privé, résident à Luxembourg et demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président et administrateur délégué;

Mme Gabriella Lucchini, administrateur de sociétés, demeurant 10 Via S. Gaetanino, I-25100 Brescia (Italie), administrateur;

M. Massimo Longoni, administrateur de sociétés, demeurant 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010028380/26.

(100024855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

European Scents S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 127.554.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé en date du 18 janvier 2010 d'accepter avec effet au 18 décembre 2009 la démission de Monsieur Christophe Gammal de son poste de gérant de la Société et de nommer en remplacement, avec effet au 18 décembre 2009 et pour une durée indéterminée, Madame Daphné Ribot, née le 30, janvier 1979 à Caen en France, résidant professionnellement au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010027372/14.

(100023108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

LSRC II F&F Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.318.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of January.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Wesbild Inc., a corporation organized under the laws of the State of Washington, having its registered office at 1420 Fifth Avenue, Suite 3400, Seattle, Washington, 98101, United States of America with UBI number 601349871 (Wesbild), here represented by Alessia Rossi, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on January 21, 2010.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "LSRC II F&F Investor S.à r.l." (hereafter, the "F&F Investor Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter, the "F&F Investor Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the F&F Investor Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the F&F Investor Company, and the board of managers shall provide notice of such resolution to the shareholder(s) promptly following the making of such resolution. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand

Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or, if there is more than one shareholder, the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the F&F Investor Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a unanimous resolution of the board of managers of the F&F Investor Company, provided that no branch, subsidiary or office may be established in the United States of America or Canada, and the board of managers shall provide notice of such resolution to the shareholder(s) promptly following the making of such resolution. Where the board of managers of the F&F Investor Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the F&F Investor Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances by a unanimous resolution of the board of managers of the F&F Investor Company, and the board of managers shall provide notice of such resolution to the shareholder(s) promptly following the making of such resolution. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the F&F Investor Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the F&F Investor Company is the acquisition, and as the case may be, the disposal of equity and/or debt instruments issued by LSRC II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 7, rue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.582 (hereinafter "LSRC II") and the management and financing of such participations. The F&F Investor Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner, and as the case may be, sell, transfer or otherwise dispose of, any shares and convertible preferred equity certificates issued by LSRC II. In addition thereto, the F&F Investor Company may also invest in any Rated Liquid Security.

3.2. The F&F Investor Company may borrow funds through the issuance, by way of private placement only, of convertible preferred equity certificates. The F&F Investor Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to LSRC II only. The F&F Investor Company may only give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations.

3.3. The F&F Investor Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The F&F Investor Company may carry out any actions which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The F&F Investor Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The F&F Investor Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares - Securities

Art. 5. Capital.

5.1. The F&F Investor Company's corporate capital is fixed at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) ordinary shares in registered form with a par value of one United States Dollar (USD 1.00) each, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital of the F&F Investor Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the sole shareholder or, if there is more than one shareholder, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the F&F Investor Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the F&F Investor Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the F&F Investor Company, the F&F Investor Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the F&F Investor Company.

6.3. The transfer of shares among shareholders or to third parties will occur in accordance with the provisions of Luxembourg law and the F&F Investor Shareholders Agreement (as defined in Article 19).

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the F&F Investor Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

Art. 7. Securities.

7.1. Other than Investor CPECs (as defined in Article 19), the F&F Investor Company cannot issue any bonds, convertible bonds, preferred equity instruments, warrants or other securities.

III. Management - Representation

Art. 8. Board of managers.

8.1. The board of managers shall at all times be comprised of five (5) managers who shall be appointed by means of the resolution of the general meeting of shareholders, each for a three (3) year term. No more than two (2) managers shall be residents of Canada or the United States and at least two (2) managers shall be residents of Luxembourg (the "Residency Requirement"). Immediately upon the expiration of any such three (3) year term, the entire board of managers shall be deemed to have tendered their resignations. No earlier than sixty (60) and no later than forty-five (45) days prior to the expiration of any three (3) year term (or within five (5) business days following the death, incapacitation, resignation or removal of any one (1) manager), the board of managers shall convene a general meeting of shareholders by giving notice to the shareholders of such meeting which shall be for the purpose of: (i) in the event of the pending expiration of any three (3) year term, electing five (5) managers to the board of managers, each for a new three (3) year term commencing on the expiration date of the then current term; or (ii) in the event of the death, incapacitation, resignation or removal of any one (1) manager, electing one (1) replacement manager to the board of managers for the remainder of such replaced manager's term commencing immediately following such general meeting, which general meeting of shareholders shall be held no later than fifteen (15) business days after the giving of any such notice. No manager may be removed from office by any shareholder, except with the resolution of shareholders representing at least 70% of the share capital at the time the vote is taken, upon which the entire board of managers shall be deemed to have tendered their resignations and a new board of managers (which may be comprised of previous managers) shall be elected by the shareholders in accordance with the foregoing and this Article 8.

8.2. Within (5) days of receipt of the notice of meeting specified in Article 8.1, each shareholder may nominate: (a) in the event of the pending expiration of any three (3) year term, up to five (5) persons as candidates for appointment to the board of managers; or (b) in the event of the death, incapacitation, resignation or removal of any one (1) manager, one (1) candidate for appointment to the board of managers, by giving notice in writing to the F&F Investor Company at its registered office of the full names of its nominated candidate(s) and their country of residence.

8.3. Appointment of managers at all general meetings of shareholders at which managers are to be appointed shall be by ballot, and, a plurality of the votes cast thereat shall appoint the manager(s). For the avoidance of doubt, every shareholder entitled to vote at an appointment of managers has the right to cast votes for the managers to be appointed equal to the number of shares held by such shareholder, and may cast all votes granted to it in favor of one candidate or distribute them among the candidates in such manner as the shareholder sees fit. If the shareholder has voted for more than one candidate without specifying the distribution among such candidates, the shareholder shall be deemed to have divided its votes equally among the candidates for whom the shareholder has voted. Incorrect ballots shall be void.

8.4. In the case of two nominees receiving the same amount of votes for the final seat, or sole replacement seat, as the case may be, or in any other case where the requisite number of managers are not elected or the plurality of votes results in the Residency Requirement not being satisfied, such election shall be deemed to be null and void and a new vote shall be held within not more than three (3) business days of the null vote and all shareholders shall be entitled to vote in accordance with Article 8.3 on the same nominees until the requisite number of managers are so elected. For the avoidance of doubt, for any subsequent meeting or voting in accordance with this Article 8.4, the notice requirements of this Article 8 shall not apply.

8.5 For a resolution of the shareholders regarding the appointment or removal of managers to be valid, shareholders representing at least 50% of the share capital at the time the vote is taken must vote or affirmatively abstain from voting at such meeting.

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present F&F Investor Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the F&F Investor Company's object, except during any Caretaker Period, during which the board of managers shall only exercise the Caretaker Actions.

9.2. Special and limited powers may be delegated by the board of managers of the F&F Investor Company, for determined matters, to one or more agents, either shareholders or not, selected with due care by the board of managers of the F&F Investor Company and possessing the appropriate knowledge and business experience required to accept such delegation. Any such agents shall not take any material actions inside the United States of America or Canada.

Art. 10. Procedure.

10.1. The board of managers shall meet upon the request of any manager in the Grand Duchy of Luxembourg. The board of managers shall meet at least once annually.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least five (5) days in advance of the date set for such meeting, except in the case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers. Notice of any meeting of the board of managers provided to the members of the board of managers in accordance with this Article 10.2 shall be provided contemporaneously to all Observers (as defined in Article 10.8).

10.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the F&F Investor Company are present at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the F&F Investor Company. Notwithstanding the foregoing, in the event a convening notice is waived in accordance with this Article 10.3, notice of such meeting shall still be provided to the Observers promptly following the request of any manager to convene such meeting pursuant to Article 10.1.

10.4. Until the date upon which the Investor Investment Manager (as defined in Article 19) is no longer appointed as the investment manager to the F&F Investor Company, the board of managers may validly deliberate and act only if a majority of its members are present at a meeting of the board of managers and resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. At any other time, the board of managers may validly deliberate and act only if all of its members are present at a meeting of the board of managers and resolutions of the board of managers are validly taken by unanimous vote, except with respect to investments in Rated Liquid Securities which shall only require a majority of members of the board of managers to be present and votes cast. At any time, the board of managers may validly deliberate and act with respect to the removal of the Investor Investment Manager as investment manager to the F&F Investor Company only in accordance with Section 14.4 of these F&F Investor Articles. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

10.5. Except as otherwise provided in the F&F Investor Shareholders

Agreement or the Guidelines (as defined in Article 19), a manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the members of the board of managers taking part in the meeting to hear and speak to each other, provided that at least a majority of its members is physically present in Luxembourg. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.6. A member of the board of managers cannot grant a power of attorney to another member of the board of managers to represent him/her/it at a meeting of the board of managers.

10.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10.8. Each shareholder is entitled to appoint and remove an observer to the board of managers (each, an "Observer"). Each Observer shall be permitted to attend, physically, by telephone, video conference call or similar means, any meeting of the board of managers and shall be entitled to speak at, and to be heard at, such meeting but shall not be entitled to vote on any resolutions of the board of managers and, thus, shall be required to depart the meeting prior to the commencement of any voting process with respect to any resolutions. In its capacity as an observer, the entitlement of each Observer to speak at any meetings of the board of managers shall be limited to seeking clarifications, asking questions, and receiving information and shall not extend to the actual decision-making process. Observers shall be entitled to receive all written materials and other information given to the members of the board of managers in connection with any such meeting at the same time and in the same manner and form as given to such members of the board of managers, provided that such Observers, by accepting such materials and other information, agree to remain subject to all confidentiality provisions of the F&F Investor Shareholders Agreement as if a party thereto, and provided further that the shareholder such Observer was appointed by shall remain liable for all actions of such Observer at any meeting of the board of managers or with respect to such Observer's handling of the written materials and other information that it receives.

Art. 11. Representation. The F&F Investor Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of two (2) managers of the F&F Investor Company, or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with Article 9.2. of these F&F Investor Articles. Notwithstanding the generality of the foregoing, any manager may independently bind the F&F Investor Company with respect to fees and expenses incurred by the F&F Investor Company in the framework of its daily management up to an amount often thousand euro (EUR 10,000) per occurrence and no more than twenty thousand euro (EUR 20,000) in the aggregate annually.

Art. 12. Liability of the managers.

12.1. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the F&F Investor Company, provided such commitment is in compliance with these F&F Investor Articles and the Law.

12.2. For the avoidance of doubt, Article 12.1 shall not be applicable in the event the managers represent the F&F Investor Company pursuant to Article 11 without explicit prior board approval.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and voting rights.

13.1. If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

13.2. Each shareholder has one vote per share.

13.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 14. Form - Quorum - Majority.

14.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their votes by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile. If there are more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders must be taken during a general meeting of shareholders. The shareholders shall be convened to a general meeting or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than half (1/2) of the share capital. If any shareholder cannot attend a general meeting of the shareholders, the board of managers shall circulate a copy of any materials distributed at such general meeting (and not included in the meeting notice package) to such shareholder within a reasonable time following such general meeting.

14.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital, at the time the vote is taken.

14.3. Reserved.

14.4 Notwithstanding anything to the contrary, the shareholders (excluding, for such purpose, the Investor Investment Manager and any of its affiliates, if shareholders), at any time, may force the removal or termination of the Investor Investment Manager as investment manager of the F&F Investor Company, with or without cause, on approval of shareholders representing at least sixty six and two thirds per cent (66 % %) of the share capital. The effect of such removal or termination of the Investor Investment Manager shall be subject to the terms of any investment services agreement entered into between the F&F Investor Company and the Investor Investment Manager.

14.5 Reserved.

14.6 Notwithstanding anything to the contrary, the following resolutions may only be adopted with the unanimous consent of all existing shareholders at the time of such vote:

- (a) to amend Article 3 of the F&F Investor Articles,
- (b) to amend Article 5 of the F&F Investor Articles (except as set forth in Article 14.7),
- (c) to amend Article 6 of the F&F Investor Articles,
- (d) to amend Article 8 of the F&F Investor Articles,
- (e) to amend Article 10 of the F&F Investor Articles,
- (f) to amend Article 13 of the F&F Investor Articles,
- (g) to amend this Article 14 of the F&F Investor Articles,
- (h) to dissolve and liquidate the F&F Investor Company,
- (i) to enter into transactions with an affiliate of the Investor Investment Manager (as defined in Article 19) or any other affiliate thereof,
- (j) to merge or consolidate with another person or sell substantially all of the assets of the F&F Investor Company, and
- (k) to take any action reasonably expected to have a material adverse effect on the assets of the F&F Investor Company.

14.7 Notwithstanding anything to the contrary, any issuance of additional shares in connection with an Additional Closing (as defined in the F&F Investor Shareholders Agreement) and the subsequent amendment of Article 5 of the Articles shall be validly adopted with the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting year.

15.1. The accounting year of the F&F Investor Company shall be the 12 month period starting on January 1 of each year and ending on December 31 or any other day required under U.S. federal income tax principles.

15.2. Each year, with reference to the end of the F&F Investor Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the F&F Investor Company as well as an inventory including an indication of the value of the F&F Investor Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the F&F Investor Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the F&F Investor Company.

15.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the F&F Investor Company's registered office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1. The gross profits of the F&F Investor Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the F&F Investor Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the F&F Investor Company's nominal share capital.

16.2. The shareholders have discretionary power to dispose of any surplus over and above the ten percent (10%) statutory reserve if a resolution approving such disposition is passed at a general meeting of the shareholders. Such resolution of the shareholders may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(a) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the F&F Investor Company;

(b) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(c) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or, if there is more than one shareholder, by the general meeting of shareholders of the F&F Investor Company; and

(d) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the F&F Investor Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. Without prejudice to Article 14.3.(b), in the event of a dissolution of the F&F Investor Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or, if there is more than one shareholder, the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the F&F Investor Company.

17.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the F&F Investor Company shall be paid to the shareholder or, if there is more than one shareholder, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the F&F Investor Company.

17.3 The F&F Investor Company will not distribute assets in kind, whether marketable or otherwise, other than upon dissolution of the F&F Investor Company pursuant to this Article 17, provided that the liquidator, based on advice from the F&F Investor Company, reasonably believes that such distribution in kind is in the best interests of the shareholders, taken as a whole, and provided further that such distribution would not result in any shareholder that is subject to a maximum percentage ownership limit in any type of asset or security, and that has provided the F&F Investor Company with prior notice of such maximum percentage ownership limit, exceeding such limit.

17.4 A shareholder may request, in lieu of a distribution of assets in kind, that the F&F Investor Company use its commercially reasonable efforts (at the expense of such shareholder) to find, as soon as reasonably practicable, two (2) prospective purchasers to make an offer for the assets otherwise distributable in kind to such shareholder and notify such shareholder of such offers. If the shareholder accepts any such offer, the F&F Investor Company shall use its commercially reasonable efforts to consummate the sale of such assets to such purchaser at the expense of such shareholder and provided that the F&F Investor Company shall not be obligated to incur any liabilities in connection with such sale. Upon receipt of the proceeds of such sale, the F&F Investor Company shall distribute such proceeds, net of all costs and expenses incurred in connection with such sale, to the shareholder in substitution for the distribution in kind. If the shareholder refuses both offers or fails to accept any such offer within 14 days of being notified by the F&F Investor Company of such offers, it shall be deemed to accept the originally contemplated payment in kind.

VII. General provision

Art. 18. General. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the F&F Investor Articles.

VIII. Definitions

Art. 19. Definitions.

19.1. As used in the F&F Investor Articles the following terms shall have the following meanings:

Caretaker Actions means the following:

(i) instituting any resolution that the board of managers passed prior to the commencement of the related Caretaker Period (including the signing of any agreements);

(ii) investing or reinvesting in Rated Liquid Securities;

- (iii) calling of an extraordinary general meeting of shareholders for the purpose of electing a new board of managers;
 - (iv) recording and distributing minutes of meetings;
 - (v) maintaining and managing its existing investments and those of its subsidiaries;
 - (vi) accounting and book-keeping;
 - (vii) administrative or day-to-day management duties (including, but not limited to, communicating with local and foreign authorities, communicating with the F&F Investor Company's domiciliation agent, communicating with the F&F Investor Company's counsel and other advisers, operating the F&F Investor Company's bank accounts and paying the F&F Investor Company's debts when they fall due); and
 - (viii) monitoring business performance and results and ensuring that appropriate resources are available to the F&F Investor Company,
- but does not include:
- (i) the issuing or redeeming of Investor CPECs;
 - (ii) the sale or purchase of any assets held by the F&F Investor Company or its subsidiaries other than Rated Liquid Securities; or
 - (iii) any other action (other than those set forth paragraphs in (i) and (ii) of this definition) that is likely to have a material effect on the F&F Investor Company or any of its subsidiaries.

Caretaker Period means each period beginning on the earlier of (i) the date of resignation or death of a manager or (ii) the date of the end of the term of the current board of managers and ending on the date that a new board of managers is elected in accordance with Article 8.

F&F Investor CPEC Master Terms and Conditions means master terms and conditions of Investor CPECs as the F&F Investor Company may adopt from time to time.

F&F Investor Shareholders Agreement means the shareholders agreement dated on or about February 9, 2010 by and among all the Investor CPEC holders and the F&F Investor Company (as such agreement may be amended, modified or supplemented from time to time).

Guidelines means, at any time, the guidelines relating to the management of the F&F Investor Company, adopted by the shareholders and attached to the F&F Investor Shareholders Agreement as Exhibit C.

Investor CPECs means any convertible preferred equity certificate issued by the F&F Investor Company that is convertible into ordinary shares and issued pursuant to any F&F Investor CPEC Master Terms and Conditions.

Investor CPEC holders means the holders of Investor CPECs, from time to time.

Investor Investment Manager means the person appointed as such under any exclusive investment services agreement with the F&F Investor Company as of the date hereof.

Rated Liquid Securities means one or more of the following:

- (i) direct obligations of, and obligations fully guaranteed as to the timely payment of principal and interest by, the United States, or obligations of any agency or instrumentality thereof when such obligations are backed by the full faith and credit of the United States;
- (ii) certificates of deposit and bankers' acceptances (which shall each have an original maturity of not more than 365 days) of any United States depository institution or trust company incorporated under the laws of the United States or any state and subject to supervision and examination by federal and/or state authorities, provided that the long term unsecured senior debt obligations of such depository institution or trust company at the date of acquisition thereof have been rated "AA-" by S&P or "Aa3" by Moody's, or better, or the short-term unsecured senior debt obligations of such depository institution or trust company are rated by S&P or Moody's in its highest rating category;
- (iii) commercial paper (having original maturities of not more than 270 days) of any corporation (other than the F&F Investor Company or any of its subsidiaries), incorporated under the laws of the United States or any State thereof that on the date of acquisition thereof has been rated by S&P or Moody's in the highest short term unsecured commercial paper rating category;
- (iv) any money market fund that has been rated by S&P or Moody's in its highest rating category (including any designations of "plus" or "minus") or that invests solely in Rated Liquid Securities;
- (v) eurodollar deposits (which shall each have an original maturity of not more than 365 days) of any depository institution or trust company, provided that the long-term unsecured senior debt obligations of such depository institution or trust company at the date of acquisition thereof have been rated "AA-" by S&P or "Aa3" by Moody's, or better, or the short-term unsecured senior debt obligations of such depository institution or trust company are rated by S&P or Moody's in its highest rating category,

provided, however that in any case any Rated Liquid Securities (i) will have a stated principal amount at the maturity of such investment, (ii) will not be purchased at a price in excess of 100% of par and provided, further, none of the foregoing will be a Rated Liquid Security if, at the time it is proposed to be acquired, payments due to the F&F Investor Company under its terms or proceeds from its disposition by the F&F Investor Company would be subject to any withholding tax, other than withholding tax as to which the related obligor, issuer or transferee must pay additional amounts so that the net amount of such payments or proceeds (as the case may be) received by the F&F Investor Company after

satisfaction of such withholding tax equals the gross amount that would have been received before imposition of such withholding tax.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Wesbild, represented as stated above, subscribes to twenty thousand (20,000) shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (US 1.00.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000),

The amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) is at the disposal of the F&F Investor Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the F&F Investor Company in connection with its incorporation are estimated at EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the F&F Investor Company, the sole shareholder of the F&F Investor Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. Appointment of the following persons as managers of the F&F Investor Company for a fixed term of three (3) years:
 - a. Mr. Behzad Khosrowshahi, born on June 24, 1969 in Tehran, Iran, residing at 105 Poplar Plains Road, Toronto, Ontario M4V 2N1 and holder of a Canadian passport with number BA002202;
 - b. Ms. Maryam Khosrowshahi, born on February 4, 1951 in Tehran, Iran, residing at 22 avenue des Mousquines, 1005 Lausanne, Switzerland and holder of a United Kingdom passport with number 705509909;
 - c. Mr. Ali Seirafi, born on January 16, 1940 in Tehran, Iran, residing at 13 Chemin de la Rochette, 1202 Geneva, Switzerland and holder of a Swiss passport with number F0449599;
 - d. Mr. Gerard Matheis, born on December 4, 1962 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and with professional address at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and holder of a Luxembourg passport with number F18760; and
 - e. Mr. Sinan Sar, born on June 5, 1980 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and with professional address at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and holder of a Luxembourg passport with number F30815.
2. The registered office of the F&F Investor Company is set at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Wesbild Inc., une société constituée selon les lois de Washington, ayant son siège social au 1420 Fifth Avenue, Suite 3400, Seattle, Washington, 98101, Etats-Unis d'Amérique avec numéro UBI 601349871 (Wesbild),

ici représentée par Alessia Rossi, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 janvier 2010.

Cette procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée à cet acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant, d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "LSRC II F&F Investor S.à.r.l." (la "Société F&F Investor") qui sera régie par les lois de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts de F&F Investor").

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société F&F Investor est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société F&F Investor et le conseil de gérance en avisera l'associé ou les associés immédiatement après la prise de cette résolution. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts de la Société F&F Investor.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution unanime du conseil de gérance de la Société F&F Investor, à condition qu'aucune succursale ou bureau ne peut être établi aux Etats-Unis d'Amérique ou au Canada, et le conseil de gérance en avisera le ou les associés immédiatement après l'adoption de cette décision. Lorsque le conseil de gérance de la Société F&F Investor estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements seraient de nature à compromettre les activités normales de la Société F&F Investor à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires par une résolutions unanime du conseil de gérance de la Société F&F Investor et le conseil de gérance en avisera immédiatement l'associé ou les associés après la prise de cette décision. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société F&F Investor qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société F&F Investor a pour objet l'acquisition, et le cas échéant, la vente de titres de participation et/ou de créance émis par LSRC II S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, rue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.582 (ci-après "LSRC II") et la gestion de telles participations. La Société F&F Investor pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière, et le cas échéant vendre, céder ou disposer de toute autre manière de, toutes parts sociales et certificats de parts sociales privilégiées convertibles émis par LSRC II. En outre, la Société F&F Investor peut également investir dans tous Titres Liquides Classés.

3.2. La Société F&F Investor pourra emprunter en émettant, uniquement par voie de placement privé, des certificats de parts sociales privilégiées convertibles. La Société F&F Investor pourra uniquement prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, les revenus d'emprunts à LSRC II. La Société F&F Investor pourra uniquement donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur la totalité ou une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations.

3.3. La Société F&F Investor peut employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace pour la protéger contre les risques de crédit, de fluctuation monétaire, fluctuation des taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société F&F Investor peut effectuer toutes les opérations qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société F&F Investor est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société F&F Investor ne sera pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales - Titres

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société F&F Investor souscrit est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société F&F Investor peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts de F&F Investor.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société F&F Investor en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Les parts sociales de la Société F&F Investor sont indivisibles vis-à-vis de la Société F&F Investor puisqu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis désigneront une seule personne qui les représentera auprès de la Société F&F Investor.

6.3. La cession de parts sociales entre associés ou à des tiers s'effectuera conformément aux dispositions du droit luxembourgeois et du Pacte d'Associés F&F Investor (tel que défini à l'Article 19).

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société F&F Investor conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le demande.

Art. 7. Titres.

7.1 A l'exception des CPECs Investor (tels que définis à l'article 19), la Société F&F Investor ne peut pas émettre d'obligations, d'obligations convertibles, d'instruments financiers privilégiés, warrants ou autres titres.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 Le conseil de gérance sera à tout moment composé de cinq (5) gérants qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés, chacun pour un mandat de trois (3) ans. Deux (2) gérants au plus seront résidents au Canada ou aux Etats-Unis et au moins deux (2) gérants seront résidents au Luxembourg (l'"Exigence de Résidence"). Dès l'expiration d'un tel mandat de trois (3) ans, tout le conseil de gérance sera réputé avoir remis leurs démissions. Pas avant soixante (60) jours mais pas plus tard que quarante-cinq (45) jours avant l'expiration d'un mandat de trois (3) ans (ou dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le décès, l'incapacité, la démission ou la révocation d'un (1) gérant quel qu'il soit), le conseil de gérance convoquera une assemblée générale des associés en notifiant l'assemblée aux associés dont l'objet sera: (i) en cas d'expiration imminente de tout mandat de trois (3) ans, l'élection de cinq (5) gérants au conseil de gérance, chacun pour un mandat de trois (3) ans débutant à la date d'expiration du mandat alors en cours; ou (ii) en cas de décès, incapacité, démission ou révocation d'un (1) gérant, l'élection d'un gérant remplaçant au conseil de gérance pour le reste du mandat du gérant ainsi remplacé débutant aussitôt après l'assemblée générale, laquelle sera tenue pas plus tard que quinze (15) jours ouvrables après une telle notification. Aucun gérant ne sera relevé de ses fonctions par un associé, sauf par une résolution des associés représentant au moins 70% du capital social au moment du vote, lors duquel tout le conseil de gérance sera réputé avoir remis leurs démissions et un nouveau conseil de gérance (qui peut se composer des gérants précédents) sera élu par les associés conformément à ce qui précède et à cet Article 8.

8.2 Dans les cinq (5) jours suivant la réception de l'avis de l'assemblée déterminée à l'Article 8.1, chaque associé peut proposer: (a) en cas d'expiration imminente d'un mandat de trois (3) ans, jusqu'à cinq (5) personnes comme candidats à la nomination au conseil de gérance; ou (b) en cas de décès, immobilisation, démission ou révocation d'un (1) gérant, un (1) candidat à la nomination au conseil de gérance, en notifiant par écrit les noms complets de ses candidats proposés et leur pays de résidence à la Société F&F Investor à son siège social.

8.3 La nomination des gérants à toutes les assemblées générales des associés auxquelles les gérants sont nommés se fera par scrutin, et un cumul des votes nommera le(s) gérant(s). En tout état de cause, chaque associé ayant le droit de voter à une nomination de gérants aura un droit de voter pour les gérants à nommer égal au nombre de parts sociales qu'il détient et peut exprimer toutes les voix qui lui sont accordées en faveur d'un candidat ou les répartir entre les candidats comme il le jugera adéquat. Si l'associé a voté pour plus d'un candidat sans spécifier la répartition entre les candidats, l'associé sera réputé avoir divisé ses voix de manière égale entre les candidats pour lesquels l'associé a voté. Le scrutin incorrect sera nul.

8.4 Si deux nominés obtiennent un nombre égal de voix pour la nomination finale, ou l'unique nomination de remplacement, le cas échéant, ou dans tout autre cas où le nombre requis de gérants n'est pas élu ou que la pluralité des votes a pour conséquence que l'Exigence de Résidence n'est pas remplie, cette élection sera considérée comme nulle et non avenue et un nouveau vote se tiendra dans les trois (3) jours ouvrables au plus tard suivant le vote nul et tous les associés pourront voter conformément à l'Article 8.3 pour les mêmes nominés jusqu'à ce que le nombre de gérant requis soit élu. En tout état de cause, pour toute assemblée ou vote subséquents conformément à cet Article 8.4, les formalités de notification ne s'appliqueront pas.

8.5 Pour qu'une décision des associés relative à la nomination ou révocation des gérants soit valable, les associés représentant au moins 50% du capital social au moment du vote doivent voter ou s'abstenir de voter en faveur de cette assemblée.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts F&F Investor à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société F&F Investor, sauf au cours d'une Période de Tutelle, durant laquelle le conseil de gérance exerce uniquement les Actions de Tutelle.

9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le conseil de gérance de la Société F&F Investor, pour toutes affaires déterminées, à un ou plusieurs agents, associés ou non, choisis avec vigilance par le conseil de gérance de la Société F&F Investor et possédant les compétences appropriées et l'expérience professionnelle requise pour accepter une telle délégation. Un tel agent ne prendra aucune mesure sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ou du Canada.

Art. 10. Procédure.

10.1 Le conseil de gérance se réunit, au Grand-Duché de Luxembourg, sur convocation d'un gérant. Le conseil de gérance se réunit au moins une fois par an.

10.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour une telle réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de telles circonstances sera mentionnée dans la convocation à la réunion du conseil de gérance. La convocation de toute réunion du conseil de gérance fournie aux membres du conseil de gérance, conformément à l'article 10.2, est fournie au même moment à tous les Observateurs (tels que définis à l'article 10.8).

10.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance de la Société F&F Investor sont présents à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Chaque membre du conseil de gérance de la Société F&F Investor peut renoncer à la convocation par écrit, que ce soit par acte original ou par télégramme, télex, facsimilé ou e-mail. Nonobstant ce qui précède, en cas de renonciation à une convocation conformément à cet article 10.3, la convocation d'une telle réunion sera quand même fournie aux Observateurs, immédiatement après la demande de tout gérant de convoquer une telle réunion conformément à l'article 10.1.

10.4 Jusqu'à la date à laquelle le Gestionnaire d'Investissements Investisseur (tel que défini à l'article 19) n'est plus nommé en tant que gestionnaire d'investissement de la Société F&F Investor, le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents à la réunion du conseil de gérance et les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées par la majorité des voix. A tout autre moment, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir si tous ses membres sont présents à la réunion du conseil de gérance et les résolutions du conseil de gérance sont valablement adoptées à l'unanimité des voix, sauf en ce qui concerne les investissements dans les Titres Liquides Classés qui nécessiteront uniquement la présence de la majorité des membres du conseil de gérance et la majorité des voix. A tout moment, le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement en ce qui concerne la révocation du Gestionnaire d'Investissements en tant que gérant d'investissement à la Société F&F Investor que conformément à la section 14.4 de ces Statuts de F&F Investor. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents à la réunion.

10.5 Sauf si le Pacte d'Associés F&F Investor ou les Directives (telles que définies à l'article 19) le prévoient autrement, un gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou visioconférence, ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à l'ensemble des membres du conseil de gérance participant à la réunion de s'entendre et de se parler, à condition qu'au moins la majorité de ses membres soient physiquement présents au Luxembourg. La participation à la réunion par de tels moyens est équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

10.6 Un membre du conseil de gérance ne peut pas accorder une procuration à un autre membre du conseil de gérance afin de le ou la représenter à la réunion du conseil de gérance.

10.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société F&F Investor comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une décision identique et peut être prouvée par lettre ou facsimilé.

10.8 Chaque associé est habilité à désigner et révoquer un observateur au conseil de gérance (chacun, un "Observateur"). Chaque Observateur est autorisé à assister, en personne, par téléphone, vidéo conférence, ou moyens similaires, à toute réunion du conseil de gérance et pourra prendre la parole et être entendu à cette réunion mais ne pourra pas voter une décision du conseil de gérance et ainsi quitteront la réunion avant le commencement des procédures de vote concernant une décision. En tant qu'observateur, le droit de chaque Observateur de parler à une réunion du conseil de gérance se limitera à clarifier, à poser des questions et obtenir des informations et ne s'étendra pas au processus de prise de décision. Les Observateurs pourront recevoir tous les documents écrits et autres informations donnés aux membres du conseil de gérance pour une réunion au même moment et de la même manière et forme que celles données aux membres du conseil de gérance, à condition que ces Observateurs, en acceptant ces documents et autres informations, acceptent de rester soumis à toutes les dispositions de confidentialité du Pacte d'Associés F&F Investor comme s'ils en étaient partie, et à la condition supplémentaire que l'associé qui a nommé l'Observateur reste responsable de tous les actes de cet Observateur au cours d'une réunion du conseil de gérance ou au regard du traitement, par un tel Observateur, des documents écrits et des autres informations qu'il reçoit.

Art. 11. Représentation.

La Société F&F Investor sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants de la Société F&F Investor ou, les cas échéant, par les signatures conjointes ou individuelles de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 9.2 de ces Statuts F&F Investor. Nonobstant la généralité de ce qui précède, tout gérant peut individuellement engager la Société F&F Investor en ce qui concerne les frais et dépenses encourus par la Société F&F Investor dans le cadre de sa gestion journalière, jusqu'à un montant de dix mille euros (10.000 EUR) par cas et pas plus de vingt mille euros (20.000 EUR) au total par an.

Art. 12. Responsabilité des gérants.

12.1 Les gérants n'assument, à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société F&F Investor, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts F&F Investor et à la Loi.

12.2 En tout état de cause, l'Article 12.1 n'est pas applicable lorsque les gérants représentent la Société F&F Investor conformément à l'Article 11 sans l'approbation explicite préalable du conseil.

IV. Assemblée générale des associés**Art. 13. Pouvoirs et droit de vote.**

13.1. S'il n'y a qu'un associé, l'associé unique exercera tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

13.2. Chaque associé possède une voix par part sociale.

13.3. Chaque associé peut nommer une personne ou entité comme son mandataire en vertu d'une procuration donnée par courrier, télégramme, télex, facsimile ou e-mail afin de le représenter aux assemblées générales des associés.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.

14.1. Lorsqu'il n'y a pas plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et preuve peut en être donnée par lettre ou télécopie. S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions sont prises en assemblée générale des associés. Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si un associé ne peut pas assister à une assemblée générale des associés, le conseil de gérance fera circuler une copie des documents distribués à l'assemblée générale (et non comprise dans les documents remis avec la convocation) à cet associé dans un délai raisonnable après cette assemblée générale.

14.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social au moment du vote.

14.3. Réservé.

14.4. Nonobstant toute clause contraire, les associés (excluant, dans ce cas, le Gestionnaire d'Investissements Investisseur et un de ses affiliés, si associés), à tout moment, peuvent renvoyer ou mettre fin au mandat du Gestionnaire d'Investissements Investisseur en tant que gestionnaire d'investissements investisseur de la Société F&F Investor, avec ou sans motif, sur approbation des associés représentant au moins soixante six deux tiers pour cent (66 2/3 %) du capital social. L'effet de cette révocation ou résiliation des fonctions du Gestionnaire d'Investissements Investisseur sera soumis au contrat de services en matière d'investissements conclu entre la Société F&F Investor et le Gestionnaire d'Investissements Investisseur.

14.5 Réservé.

14.6 Nonobstant toute clause contraire, les résolutions suivantes ne peuvent être adoptées qu'avec le consentement unanime de tous les associés au moment du vote:

- (a) modifier l'article 3 des Statuts F&F Investor,
- (b) modifier l'article 5 des Statuts F&F Investor (sauf comme il est défini à l'Article 14.7.),
- (c) modifier l'article 6 des Statuts F&F Investor,
- (d) modifier l'article 8 des Statuts F&F Investor,
- (e) modifier l'article 10 des Statuts F&F Investor,
- (f) modifier l'article 13 des Statuts F&F Investor,
- (g) modifier cet article 14 des Statuts F&F Investor,
- (h) dissoudre et liquider la Société F&F Investor,
- (i) entrer en transactions avec un affilié du Gestionnaire d'Investissements Investisseur (tel que défini à l'article 19) ou un autre de ses affiliés,
- (j) fusionner ou procéder à une consolidation avec une autre personne ou vendre substantiellement tous les actifs de la Société F&F Investor, et
- (k) effectuer toute opération dont on peut raisonnablement attendre qu'elle aura un effet négatif sur les actifs de la Société F&F Investor.

14.7. Nonobstant toute clause contraire, l'émission de parts sociales supplémentaires dans le cadre d'un Closing Supplémentaire (tel que défini dans le Pacte d'Associés F&F Investor), et la modification subséquente de l'article 5 sera valablement adoptée avec le consentement des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social.

15.1. L'exercice social de la Société F&F Investor sera la période de 12 mois commençant le 1 janvier de chaque année et se terminant le 31 décembre de chaque année ou tout autre jour requis par les principes fédéraux d'impôt sur le revenu américain.

15.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société F&F Investor, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de résultats de la Société F&F Investor, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et des passifs de la Société F&F Investor, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société F&F Investor et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société F&F Investor.

15.3 Chaque associé peut prendre connaissance de cet inventaire et du bilan au siège social de la Société F&F Investor.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Le bénéfice brut de la Société F&F Investor repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, des amortissements et des charges, constitue le bénéfice net. Un montant égal cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société F&F Investor est affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société F&F Investor.

16.2. Les associés décideront discrétionnairement de l'affectation du solde au-dessus des dix pour cent (10%) de la réserve légale si une telle résolution approuvant cette disposition est adoptée à une assemblée générale des associés. Cette résolution des associés pourra en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(a) un état des comptes ou un inventaire ou encore un rapport est établi par le conseil de gérance de la Société F&F Investor;

(b) Cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier l'exercice comptable, augmenté des bénéfices reportés et des réserves disponibles mais diminué des pertes reportées et des sommes qui seront attribuées à la réserve légale;

(c) la décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou, s'il y a plus d'un associé, par l'assemblée générale des associés de la Société F&F Investor; et

(d) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société F&F Investor ne sont pas mis en péril.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. Sans préjudice de l'Article 14.3.(b), en cas de dissolution de la Société F&F Investor, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas être associés, nommés par résolution de l'associé unique ou, s'il y a plus d'un associé, par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'(ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société F&F Investor.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société F&F Investor sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société F&F Investor.

17.3. La Société F&F Investor ne distribuera d'actifs en nature, qu'ils soient négociables ou autres, qu'à la dissolution de la Société F&F Investor en vertu de cet Article 17, à condition que le liquidateur, en se basant sur l'avis de la Société F&F Investor, croit de manière raisonnable que cette distribution en nature soit dans l'intérêt des associés, pris dans son ensemble, et à condition en outre que telle distribution ait pour conséquence qu'un associé, qui est soumis à une limite de détention maximum exprimée en pourcentage d'actif ou de titre de tout type et qui a fournis à la Société F&F Investor une notification préalable de cette limite de détention maximum, dépasse une telle limite.

17.4 Un associé peut demander, au lieu d'une distribution d'actifs en nature, que la Société F&F Investor s'efforce (à la charge de l'associé en question) de trouver, aussi vite que possible, deux (2) acheteurs potentiels pour faire une offre d'achat des actifs autrement distribuables en nature à cet associé et informer cet associé des offres. Si l'associé accepte une telle offre, la Société F&F Investor s'efforcera de réaliser la vente de ces actifs à cet acheteur aux frais de cet associé et à condition que la Société F&F Investor ne soit pas obligée de supporter des dettes en rapport avec cette vente. Dès réception du produit de la vente, la Société F&F Investor distribuera ce produit, net de tous frais et dépenses liés à la vente, à l'associé en remplacement de la distribution en nature. Si l'associé refuse les deux offres ou n'accepte pas une des deux (2) offres dans les 14 jours suivant la notification par la Société F&F Investor de ces offres, il sera considéré comme ayant accepté le paiement en nature envisagé au départ.

VI. Disposition générale

Art. 18. Général. Il est fait référence à la Loi pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts.

VIII. Définitions

Art. 19. Définitions.

19.1. Utilisés dans ces Statuts F&F Investor, les termes suivants auront la signification suivante:

Actions de Tutelle a la signification suivante:

- (i) établissement de toute résolution que le conseil de gérance a adoptée avant le commencement de la Période de Tutelle en question (ceci inclut la signature de tous contrats);
- (ii) investissement ou réinvestissement en Titres Liquides Classés;
- (iii) convocation d'une assemblée générale extraordinaire des associés pour élire un nouveau conseil de gérance;
- (iv) transcription et distribution des procès-verbaux de réunions;
- (v) conservation et gestion des investissements existants et de ceux de ses filiales;
- (vi) comptabilité et tenue des livres;
- (vii) fonctions administratives ou de gestion journalière (en ce compris, mais non limitativement, communication avec les autorités locales et étrangères, communication avec l'agent de domiciliation de la Société F&F Investor, communication avec les conseils de la Société F&F Investor et autres conseillers, fonctionnement des comptes bancaires de la Société F&F Investor et règlement des dettes de la Société F&F Investor quand elles arrivent à échéance); et
- (viii) contrôle des performances commerciales et des résultats et assurances que les ressources appropriées sont disponibles pour la Société F&F Investor, mais n'inclut pas:
 - (i) l'émission ou le rachat de CPECs;
 - (ii) la vente ou l'achat d'actifs détenus par la Société F&F Investor ou par l'une de ses filiales autres que des Titres Liquides Classés; ou
 - (iii) toute autre action (autre que celles définies aux paragraphes (i) et (ii) de cette définition) susceptible d'avoir un effet substantiel sur la Société F&F Investor ou sur l'une de ses filiales.

Période de Tutelle signifie chaque période commençant au plus tôt à (i) la date de démission ou du décès d'un gérant ou (ii) à la date d'expiration du mandat du conseil de gérance et prenant fin à la date à laquelle un nouveau conseil de gérance est nommé conformément à l'Article 8.

Conditions Cadres CPEC F&F Investor signifie les termes et conditions cadres des Convertible Preferred Equity Certificates que la Société F&F Investor peut adopter de temps à autre.

Pacte d'Associés F&F Investor signifie la convention d'associés datée environ du 9 février 2010, par et entre tous les Détenteurs de CPECs Investor et la Société F&F Investor (ce contrat pouvant être modifié, complété ou remplacé de temps à autre).

Directives signifie, à tout moment, les lignes directrices relatives à la gestion de la Société F&F Investor adoptées par les associés et annexées au Pacte d'Associé F&F Investor comme Annexe C

CPECs Investor signifie toute obligation préférentielle convertible émise par la Société F&F Investor qui est convertible en parts sociales ordinaires et émise en application des Conditions Cadres CPEC F&F Investor.

Détenteurs de CPECs Investor signifie les détenteurs de CPECs, de temps à autre.

Gestionnaire d'Investissement Investisseur signifie la personne désignée comme telle en vertu de toute convention exclusive de services d'investissement conclue avec la Société F&F Investor.

Titres Liquides Classés correspond à un ou plusieurs des concepts suivants:

(i) obligations directes et obligations garanties intégralement quant au paiement sans délai du principal et des intérêts par les Etats-Unis, ou des obligations émises par toute autorité ou de l'une de ses dépendances quand ces obligations sont garanties par la confiance totale et le crédit des Etats-Unis;

(ii) certificats de dépôts et acceptations bancaires (qui, pour chacune d'entre elles, ne peuvent pas avoir une échéance initiale de plus de 365 jours) de toute institution de dépôt ou de société de fiducie constituée selon le droit des Etats-Unis ou de tout autre état et soumise à la supervision et à l'examen des autorités fédérales et/ou de celle d'un état, sous réserve que les obligations non garanties de dettes senior à long terme d'une telle institution de dépôt ou de trust aient été classées "AA-" par S&P ou "Aa3" par Moody's à la date de leur acquisition ou mieux encore, que les obligations non garanties de dettes senior à court terme de ces institutions de dépôt ou de trust soient classées par S&P ou Moody's dans la plus haute catégorie d'effets commerciaux non garantis à court terme;

(iii) effets de commerce (n'ayant pas une échéance initiale de plus de 270 jours) de toute société (autre que la Société F&F Investor ou l'une de ses filiales), constituée selon la loi des Etats-Unis ou d'un de ses Etats, qui, à la date de leur acquisition ont été classés par S&P ou par Moody's, dans la plus haute catégorie d'effets commerciaux à court terme non garantis;

(iv) tout fonds de marché monétaire qui a été classé par S&P ou par Moody's dans sa plus haute catégorie (incluant les désignations de "plus" ou de "moins") ou qui investit uniquement en Titres Liquides Classés;

(v) dépôts en eurodollars (qui ne peuvent pas avoir un terme d'échéance initiale de plus de 365 jours) de toutes institutions de dépôts ou de trusts, ou pour autant que les obligations de dettes senior à long terme non garanties, de

ces institutions de dépôt ou de ces trusts aient été classées "AA" par S&P ou "Aa3" par Moody's à leur date d'acquisition, ou mieux encore, ou que les obligations non garanties de dettes senior à court terme de ces institutions de dépôt ou de trust soient classées par S&P ou Moody's dans leur plus haute catégorie,

sous réserve, cependant, que dans tous les cas, les Titres Liquides Classés (i) auront un montant en principal déterminé à l'échéance de ces investissements, (ii) ne seront pas achetés à un prix excédant 100%, du pair et sous réserve en outre qu'aucun des titres sus mentionnés ne sera considéré comme un Titre Liquide Classé si, au moment où il est proposé à l'acquisition, les paiements revenant à la Société F&F Investor conformément à ses termes ou le produit de leur vente par la Société F&F Investor serait sujet à une retenue fiscale quelconque autre que la retenue fiscale à propos de laquelle le débiteur, émetteur ou cessionnaire doit payer des montants additionnels en sorte que le montant net de ces paiements ou produits (le cas échéant) reçus par la Société F&F Investor après paiement de cette retenue fiscale soit égal au montant brut qui aurait été reçu avant l'imposition de cette retenue fiscale.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Wesbild, représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit aux vingt mille (20.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000).

La somme de vingt mille dollars américains (USD 20.000) est à la disposition de la Société F&F Investor dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société F&F Investor ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est estimé à environ EUR 1.500.-.

Résolution de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société F&F Investor, l'associé unique de la Société F&F Investor, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les décisions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société F&F Investor pour une période fixe de trois (3) ans:

a. Mr. Behzad Khosrowshahi, né le 24 juin 1969 à Téhéran, Iran, demeurant au 105 Poplar Plains Road, Toronto, Ontario M4V 2N1 et détenteur d'un passeport Canadien ayant le numéro BA002202;

b. Ms. Maryam Khosrowshahi, née le 4 février 1951 à Téhéran, Iran, demeurant au 22 avenue des Mousquines, 1005 Lausanne, Suisse et détentricrice d'un passeport du Royaume-Uni ayant le numéro 705509909;

c. Mr. Ali Seirafi, né le 16 janvier 1940 à Téhéran, Iran, demeurant au 13 Chemin de la Rochette, 1202 Genève, Suisse et détenteur d'un passeport Suisse ayant le numéro F0449599;

d. Mr. Gérard Matheis, né le 4 décembre 1962 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et détenteur d'un passeport Luxembourgeois ayant le numéro F18760; et

e. Mr. Sinan Sar, né le 5 juin 1980 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et détenteur d'un passeport Luxembourgeois ayant le numéro F30815.

2. Le siège social de la Société F&F Investor est établi au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: A. ROSSI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 janvier 2010. Relation: LAC/2010/3827 Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Référence de publication: 2010028117/809.

(100025040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

Lux HDD Holdco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 101.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/02/2010.

Lux HDD Holdco 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010027477/12.

(100024115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Lavaterre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 74.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAVATERRE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010027478/11.

(100024114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Fair' Invest International, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 101.491.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FAIR' INVEST INTERNATIONAL

Signatures

Référence de publication: 2010027479/11.

(100024112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Jason Capital Corp. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 101.054.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire
des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 15 septembre 2009 à 10.00 heures*

Reconduction des mandats de Messieurs Sidney Bouvier, Marc Ambroisien et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et H.R.T. Révision S.A. en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 51.238, pour une durée de six ans. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2015.

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation intervenue le 8 décembre 2008 de Monsieur Sidney Bouvier en sa qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Reinald Loutsch, Administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010027853/20.

(100024703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

Argousier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 125.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARGOUSIER S.A.
Fidalux
Agent domiciliataire
C. BLONDEAU
Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010027481/14.

(100024108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2010.

FIDEURO, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 151.304.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Guy DELAIRE, consultant, né à Charleroi le 28 octobre 1951, demeurant au 18, Rue Grande, à B-5190 Jemeppe-sur-Sambre (Mornimont-Belgique),

lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "FIDEURO".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet social la prestation de services d'administration générale et d'assistance comptable à des sociétés luxembourgeoises et étrangères.

Elle pourra accomplir également toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet.

Elle a aussi pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de décembre à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} octobre de chaque année et finit le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 30 septembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en décembre 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions.

Toutes les actions ont été partiellement libérées à concurrence d'un quart au moins, à savoir à hauteur de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EURO (7.750.- EUR), de sorte que cette somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EURO (7.750.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'Article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille euros (1.000.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
2. Est nommé administrateur:

Monsieur Guy DELAIRE, consultant, né à Charleroi le 28 octobre 1951, demeurant au 18, Rue Grande, à B-5190 Jemeppe-sur-Sambre (Mornimont-Belgique).

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Audit Conseil Services S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg B 142.685.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2015.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. DELAIRE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, Le 27 janvier 2010. Relation: LAC/2010/4130. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010028111/184.

(100025133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.